



Liquidation de la communauté

Par **opsie**, le **31/03/2015** à **08:59**

Bonjour,

étant en instance de divorce, la maison a été vendue, mon mari et moi-même sommes allés chez le notaire pour signer la vente, la maison est un bien propre à mon mari, mais j'ai payé avec lui cette maison pendant 20 ans, nous avons fait des agrandissements et des travaux divers et cela durant notre mariage sous le régime de la communauté. La notaire chargée de la vente, nous a expliqué qu'on devait se mettre d'accord sur le partage, je lui ai donc fournie toutes les preuves de ma participation sur le paiement de la maison et elle nous a dit qu'elle allait chiffrer le partage, donc pendant 2 mois j'ai attendu, elle m'envoyait de temps en temps des mails en me disant qu'elle était débordée mais qu'elle allait s'occuper de chiffrer le partage, et qu'elle n'avait aucune nouvelle de mon mari et que l'argent était bloqué en attendant.... elle m'a baladée pendant 2 mois car elle avait versé à mon mari la totalité de la vente et ce tout de suite après la signature, elle m'a mentie je lui demande donc comment je vais faire pour obtenir ma part et sur ce elle me répond, je vous souhaite bon courage... pourtant je lui avais bien signifié que mon mari allait dilapider cet argent et c ce qu'il a fait il ne reste pratiquement plus rien de cette vente....quel recours ai-je contre la notaire et contre mon mari, je suis désemparée....Puis je porter plainte ? je ne sais plus quoi faire ...merci de votre réponse